

Plusieurs milliers d'éleveurs pris en otage par la Direction Générale de l'Alimentation

*Ou les conséquences désastreuses du zèle catastrophiste
du directeur de la Direction des Services Vétérinaires de Haute Saône*

A l'heure actuelle et depuis 18 jours les éleveurs de cinq départements de l'Est sont bloqués dans leurs possibilités de commerce et d'échange par une décision de la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) instituant une zone de restriction à tout déplacement d'animaux au motif d'un « foyer » de Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) sérotype 1 dans la Haute-Saône.

Les conséquences économiques de cette décision sont et seront très lourdes pour tous les élevages concernés.

Or, rien ne justifie cette mise en quarantaine de toute une région.

Des faits

30 mars 2009 : « Blithe », une femelle Alpaga (c'est un camélidé, ceci a une importance primordiale) accouche légèrement prématurément d'un fœtus mort-né.

15 avril : le vétérinaire sanitaire effectue la primo injection de vaccin FCO S1 et S8 sur trois lamas et deux alpagas dont Blithe, la mère en question et sur neuf moutons du même élevage. A la demande de l'éleveur, le vétérinaire a réalisé préalablement une prise de sang de recherche FCO sur Blithe.

24 avril : l'éleveur reçoit une télécopie et un appel téléphonique de la Direction de Services vétérinaires (DSV) de Haute Saône lui annonçant que Blithe est positive au sérotype 1 de la FCO selon le laboratoire vétérinaire de Besançon. En même temps est pris un arrêté préfectoral I /09/0 19 qui déclare l'animal positif en PCR (méthode qui permet de détecter la présence de quelques copies du génome du virus dans le sang) et confirme le « foyer » de FCO.

En conséquence, les animaux sont bloqués sur place, la désinsectisation est ordonnée et tous les « ruminants » de l'élevage doivent subir au plus tôt une prise de sang en vue d'une recherche virologique FCO. (voir annexe 1).

Le plan « ORSEC » est déclenché et méritera même un appel et une visite de la gendarmerie pour contrôler ces dangereux détenteurs d'animaux mis à l'index.

24 et 25 avril : désinsectisation de l'ensemble des animaux de l'élevage.

25 avril : le vétérinaire réalise les prises de sang sur tous les animaux : lamas, alpagas et moutons ainsi qu'une primo injection de vaccin Fco sérotype 1 sur quatre autres lamas.

Les prélèvements de moutons sont expédiés au Laboratoire de Besançon.

Par bonheur, Blithe subit aussi la prise de sang et les prélèvements de camélidés sont expédiés directement au laboratoire vétérinaire de Maisons Alfort sans passer par la DSV 70.

30 avril : la DGAL informe de l'arrêté fixant une nouvelle zone réglementée Sérotypes 1 – 8 qui entre en vigueur le 2 mai et qui englobe tout ou partie de cinq départements : Haute Saône, Haute Marne, Vosges, Côte d'Or et Doubs avec le cortège de restriction aux commerces et échanges (voir annexe 2)

06 mai : rappel de vaccin sérotype 1 sur la première série d'animaux 3 lamas, 2 alpagas, 9 moutons.

11 mai : le résultat d'analyses de sang des camélidés arrivent de Maisons Alfort : tous sont négatifs en particulier la fameuse Blithe ! (voir annexe 3)

14 mai : rappel de vaccin S1 sur les 4 autres lamas.

A ce jour, 19 mai les résultats d'analyses réalisées sur les moutons sont toujours tenus secrets par la DSV 70 en totale opposition avec toutes les règles de transparence si « chère » à l'Administration ... alors même qu'ils sont connus et négatifs depuis le 12 mai !

Des précisions

Il est de notoriété publique que le sang des camélidés possède des particularités qui nécessitent l'usage de tests sanguins spécifiques dans des laboratoires spécialisés pour être significatifs.

L'alpaga Blithe a été achetée en octobre 2008 dans un élevage du Cher. En janvier 2009, un camélidé mâle du même élevage a du subir une batterie de tests avant de partir en Angleterre. Lors de la première analyse, l'animal ressort positif à la FCO sérotype 1. En conséquence et en toute bonne logique, une contre-expertise est réalisée dans un laboratoire spécialisé qui révèle qu'il s'agit d'un **faux positif**. Ce qui permettra à ce mâle reproducteur de gagner sans problème la Grande Bretagne dont on connaît la méfiance extrême en matière d'importation d'animaux vivant.

Et il n'y aura aucune déclaration de foyer ni d'arrêté d'aucune sorte concernant l'élevage.

Il semble que dans le Cher, les responsables de la DSV ont du bon sens et du sang froid qu'il serait opportun de partager avec leurs homologues de Vesoul.

Des questions

- La DSV de Haute Saône et le Laboratoire Vétérinaire de de Besançon ignoraient-ils les particularités du sang des camélidés ?

- Comment le directeur de la DSV a-t-il pu prétendre à l'éleveur qu'il s'agissait d'une infection récente, alors qu'en mars, dans la région, il faisait encore très froid et qu'il n'y a aucune présence ni circulation d'insectes hématophages culicoïdes ou autres dans ces conditions ? Même si Blithe s'était avérée réellement positive, il n'aurait pu s'agir alors que d'une infection datant de l'été-automne 2008 et l'animal n'était plus virémique depuis longtemps. Or même cette hypothèse n'est pas recevable puisque Blithe provient d'un élevage contrôlé situé dans une zone non atteinte par le sérotype 1.
- Dans ces conditions, pourquoi contraindre les animaux de l'élevage à une inutile désinsectisation massive dont on sait, par ailleurs, la TOTALE inefficacité et le grave danger qu'elle génère pour la faune coprophage et les insectes pollinisateurs comme les abeilles, en particulier en tout début de printemps ?
- Pourquoi contraindre un élevage biologique certifié à dévaloriser ses produits et son système par un traitement chimique pour lequel les éleveurs biologiques bénéficient d'une dérogation ?
- Pourquoi les résultats d'analyses des ovins sont ils gardés secrets par les autorités, le délai normal de réponse étant largement dépassé ? Que dissimule ce retard ?
- Comment la DGAL garante en principe de décisions fondées a pu avaliser ce nouveau zonage sérotype 1 dont le cercle d'interdiction frôle la frontière Suisse. Ainsi la France malgré sa campagne de vaccination n'arrêterait pas la circulation virale BTV 1 et ne pourrait protéger les autres pays européens sur son flanc est et nord malgré les efforts financiers de l'UE pour payer en partie cette vaccination. Un impair diplomatique ou un calcul plus machiavélique ?
- Pourquoi la DGAL s'est elle précipitée à créer de nouvelles difficultés aux éleveurs sur la base d'un évènement aussi douteux et en l'absence de contre expertise avérée par des spécialistes ?
- Pourquoi les GDS restent-ils silencieux sans soucis des contraintes apportées inutilement aux éleveurs de toute une région ?

Une analyse

Il semble bien qu'en l'occurrence le zèle autoritaire d'un directeur de DSV peu au fait des réalités biologiques ait rencontré la volonté des autorités de dramatiser à tout prix la réflexion sur la FCO dans le seul but d'inquiéter les éleveurs et de contraindre aux vaccinations.

La DGAL a ajouté un fleuron de plus à la cascade de décisions maladroites ou erronées qui ont transformé la campagne de prophylaxie contre la fièvre catarrhale en échec flagrant bien que bénéficiant du silence complice de la plupart des OPA nationales.

Un simple coup d'œil en direction des pays voisins où la dramatisation n'est pas une méthode de pouvoir fait mesurer l'ampleur des errements de la bureaucratie sanitaire française.

Ce nouvel emballement autoritaire et administratif ne fait que répéter en l'amplifiant les méthodes de dramatisation et de désinformation qui sont systématiquement utilisées depuis le début la crise de la fièvre catarrhale par les autorités sanitaires et agricoles. La confusion volontaire en est la règle. L'usage même du mot « foyer » qui désigne tout autant les dizaines de

milliers d'élevages comprenant un seul animal positif en sérologie que ceux avec quelques malades légers voir d'exceptionnelles mortalités, brouille la réalité du phénomène épidémique et vise à entretenir l'inquiétude et la soumission des éleveurs désinformés. Il masque la dynamique positive d'extension irrésistible du virus (merci les braves petits moucheron) et la mise en place évidente de l'immunité naturelle qui sera à peu près majoritaire dès 2010 avec ou sans vaccination sur la plupart des animaux.

Profitant de l'aubaine, sous le prétexte de ce « foyer imaginaire », on voit dans les régions voisines, des GDS exiger d'avancer la date limite de délai de vaccination pour accélérer la répression contre les éleveurs qui s'y opposent.

Tout ça pour une obligation de vacciner qui s'éteindra dès l'année prochaine.

En attendant, dans l'Est, des milliers d'éleveurs sont bloqués dans leur travail et vont payer, comme depuis le début de la crise, le prix fort des délires administratifs sans aucune commune mesure avec la faible réalité des malades avérés de cette pathologie.

Et qu'en-est-il des éleveurs de Blithe eux-mêmes ? Interdits de travail, objet des commentaires alarmistes ou malveillants des ignorants de toute la région ?

Les autorités assumeront-elles le dommage moral qu'elles ont provoqué en plus de compenser le manque à gagner provoqué par l'interdiction de bouger les animaux ?

Il est consternant de découvrir que face à une faute professionnelle grave de la DSV, celle-ci, non seulement n'a pas le courage de reconnaître son erreur mais pire, la dissimule avec l'aide de la DGAL et le silence bienveillant des GDS.

Pour preuve, les reproches faits par la DSV au vétérinaire sanitaire coupable d'avoir expédiés directement les prélèvements de sang à Maisons Alfort, privant ainsi la DSV de contrôler les résultats envoyés directement aux éleveurs et éventuellement de les arrêter comme on peut supposer évidemment qu'elle le fait pour les résultats des prises de sang des neuf moutons puisque ces résultats sont disponibles depuis le 12 mai !

Et maintenant ?

Dans une démocratie, les administrés sont ils censés faire les frais de prises de pouvoirs erronés ?

Les autorités administratives reconnaitront-elles leurs fautes et casseront-elles les arrêtés de la DGAL et préfectoral et tous ceux qui sont basés sur une erreur sinon une contre vérité ?

Les éleveurs obtiendront-ils réparations pour les dommages causés ?

Il est temps d'en finir avec l'instrumentalisation de l'enzootie de FCO.

**Les vétérinaires solidaires du
GIE Zone Verte – 20 Mai 2009**

ANNEXES :

1. Arrêté préfectoral de Haute Saône du 24 avril (3 pages)
2. Note d'information de la DGAL du 30 avril
3. Résultat d'analyses de sang du camélidé « Blithe »